

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 139

18 janvier 2008

SOMMAIRE

2gether, société coopérative	6668	New Deal Developpement SA	6669
5 rue du Boccador Paris VIII S.A.	6656	Nopson G.m.b.H.	6669
Accharius Invest S.A.	6628	Olimpia 2002 S.A.	6626
Accharius Invest S.A.	6628	Pacific Capital S.à r.l.	6639
Accharius Invest S.A.	6642	Patron Aachen Management S.à r.l.	6664
Accharius Invest S.A.	6641	Patron Alpine V S.à r.l.	6664
Accharius Invest S.A.	6629	Portfolio B.P. Conseil	6661
Arafura Luxembourg S.à r.l.	6634	PS UK S.à r.l.	6649
Babcock & Brown Public Partnerships 2 Sàrl	6654	Seiler S.C.I.	6629
Batex S.A.	6641	ShweDagon Investissements S.A.	6646
Begelux S.A.	6635	S.I.SM S.A.	6638
B.T. Corporate Finance S.A.	6660	Soc. Civ. Imm. Jost-Seiler-Noel	6629
Cabinet Fiscal Dolci S. à r.l.	6667	Société de Participations Etrangères Hold- ing S.A.	6651
Café Number 1 S.à r.l.	6626	Société de Participations Etrangères S.A. (S.P.E. S.A.)	6651
Echotec S.à r.l.	6669	Société de Réassurance Vallaroché	6668
Electro Motor & Compressors S.A.	6658	Société des Mines et Carrières S.A.	6629
Eutag S.A.	6642	Société Internationale d'Investissements Mobiliers Sàrl	6634
Fairfield Aerium International S.C.A.	6669	Superlift Holding S.à r.l.	6639
Foodstrat Inv. S.A.	6660	Swann Holding	6645
Gif Holding S.A.	6672	Swann Holding	6658
Hal S.A.	6659	Swann Holding	6656
Hao Yuan S.C.I.	6640	Swann Holding	6659
Indigo S.à r.l.	6635	Swann Holding	6667
Jimlux Soparfi S.A.	6672	Synarc International S.à r.l.	6630
L'Aquila Soparfi Sàrl	6662	The Exhibition Factory S.A.	6666
LBBW Immobilien Projektmanagement GmbH	6665	Timken Global Treasury	6627
LBREP III Dame S.à r.l. & Partners S.C.A.	6631	Trans Europa Stahl Logistik S.A.	6634
Luna S.A.	6668	Trinity Rent S.à r.l.	6655
Milk and More S.à r.l.	6640	Viva Real Estate S.à r.l.	6653

Café Number 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 60, rue Zénon Bernard.
R.C.S. Luxembourg B 87.839.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue le 9 décembre 2003

Il résulte de la liste de présence que l'associé unique:

- Madame Pereira Duarte Odete, commerçante, demeurant à L-4031 Esch-sur-Alzette, 60, rue Zénon Bernard Est présente et, représente l'intégralité du capital social, a pris à l'unanimité des voix la décision suivante:
 - Madame Pereira Duarte Odete est nommée gérante technique pour la société CAFE NUMBER 1 SARL, en remplacement de Monsieur Pereira De Almeida Licinio démissionnaire
 - La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature unique de Madame Pereira Duarte Odete.

O. Pereira Duarte.

Référence de publication: 2007131929/1513/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, réf. LSO-AL05057. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070145821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

Olimpia 2002 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 86.215.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le trente novembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société REMMIE HOLDINGS INC., ayant son siège social à Marcy Building, 2nd Floor, Purcell Estate, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, BVIBC numéro 382157,

ici représentée par Monsieur Luc Verelst, directeur de société, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 1^{er} mai 2007,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire, restera annexée en copie au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme OLIMPIA 2002 S.A. avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 86.215 (NIN 2002 2203 860), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 février 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 857 du 5 juin 2002.

II.- Que le capital de la société s'élève actuellement à cinquante mille euros (€ 50.000,-), représenté par cinquante (50) actions d'une valeur nominale de mille euros (€ 1.000,-) chacune.

III.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue propriétaire de toutes les actions de la société OLIMPIA 2002 S.A., et qu'elle a pris la décision de dissoudre la société.

IV.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, se trouve investie de tout l'actif et de tout le passif de la société dissoute dont la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

V.- Que la société ne possède pas d'immeubles.

VI.- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

VII.- Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de cinq ans à son ancien siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

VIII.- Pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Ceci exposé la comparante, représentée comme dit ci-avant, requiert le notaire de constater que la société anonyme OLIMPIA 2002 S.A. est dissoute par la décision de la comparante, et que la comparante, représentée comme dit ci-avant, exerçant tous les droits attachés à la propriété de toutes les actions de la société, est investie de tout l'actif et de tout le passif de la société, dont la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

A l'appui des déclarations et constatations qui précèdent, le comparant, agissant comme dit ci-avant, a produit au notaire soussigné les cinquante (50) actions qui à l'instant et en présence du notaire instrumentant ont été annulées.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: L. Verelst, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 4 décembre 2007, Relation: ECH/2007/1536. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 décembre 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2008001031/201/49.

(070172253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Timken Global Treasury, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.854.

In the year two thousand and seven, on the fifteenth day of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

TIMKEN (GIBRALTAR) Ltd., a company organized and incorporated under the laws of Gibraltar, with registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar (the Sole Shareholder),

here represented by Katarzyna Kuszewska, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on September 5, 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder acknowledges that TIMKEN GLOBAL TREASURY S.à.r.l. (the Company) was incorporated by TIMKEN GIBRALTAR HOLDINGS LIMITED as founding shareholder by a deed enacted by the undersigned notary on September 6, 2007 (the Deed).

The Sole Shareholder intends to rectify the Deed in order to reflect that the Sole Shareholder is the founding shareholder of the Company.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present act, is approximately EUR 800.-

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quinzième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TIMKEN (GIBRALTAR) Ltd., une société constituée sous le droit de Gibraltar, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar (l'Associé Unique),

représentée par Katarzyna Kuszewska, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 5 septembre 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique prend acte que TIMKEN GLOBAL TREASURY S.à.r.l. (la Société) a été constituée par TIMKEN GIBRALTAR HOLDINGS Ltd. en tant que l'associé fondateur suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 6 septembre 2007 (L'Acte).

L'Associé Unique planifie de rectifier l'Acte afin de refléter que l'Associé Unique est l'associé fondateur de la Société. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cette modification à environ EUR 800,-

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire des parties comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. Kuszewska, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007. Relation: LAC/2007/36294. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007141964/242/66.

(070165178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Accharius Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 36.017.

Le bilan au 31 décembre 2001, le compte de profits et pertes pour la période du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ACCHARIUS INVEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2008002254/2088/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07067. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Accharius Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 36.017.

Le bilan au 31 décembre 2002, le compte de profits et pertes pour la période du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

ACCHARIUS INVEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2008002257/2088/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07066. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Société des Mines et Carrières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 76.059.

Le bilan au 31 décembre 2006, le compte de profits et pertes pour la période du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOCIETE DES MINES ET CARRIERES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008002251/2088/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07044. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Accharius Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 36.017.

Le bilan au 31 décembre 2003, le compte de profits et pertes pour la période du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

ACCHARIUS INVEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2008002260/2088/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07065. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Seiler S.C.I., Société Civile Immobilière,

(anc. Soc. Civ. Imm. Jost-Seiler-Noel).

Siège social: L-4108 Esch-sur-Alzette, 132A, route d'Ehlerange.

R.C.S. Luxembourg E 1.849.

Assemblée générale extraordinaire du 7 octobre 2004

Les soussignées:

- La dame Irène Bauler, sans état, veuve Ferdinand Seiler, demeurant à Esch-sur-Alzette, 14, rue de la Tuilerie,
- La dame Nicole Seiler, demeurant à Esch-sur-Alzette, 132A, route d'Ehlerange
représentant la totalité des parts sociales de la société susvisée, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1: Constatation de la répartition des parts:

Suite à une cession de parts sous seing privé en date du 6 octobre 2004, acceptée par la gérance au nom de la société susvisée, il résulte que le capital social de la Société Civile Immobilière SEILER se répartit désormais comme suit:

	Part(s) sociale(s)
La dame Irène Bauler	10.019
La dame Nicole Seiler	1
Total:	10.020

2: Changement de la raison sociale:

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en SEILER S.C.I., et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts comme suit:

«**Art. 2.** La société prend la dénomination de SEILER S.C.I.»

3: Confirmation du siège social:

L'assemblée décide de confirmer le siège social au 132A, route d'Ehlerange à L-4108 Esch-sur-Alzette.

4: Changement de gérant:

L'assemblée donne décharge pleine et entière à la dame Irène Bauler, prénommée, pour sa gestion.

L'assemblée désigne en son remplacement la dame Nicole Seiler, prénommée, gérant unique de la société.

N. Seiler / I. Bauler.

Référence de publication: 2008003437/287/34.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV02084. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070118676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Synarc International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 120.224.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth day of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

SYNARC Inc., a corporation organised under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at PARACORP INCORPORATED, 15 East North Street, Dover, Delaware 19901, registered with the Secretary of State of the State of Delaware;

here represented by Charou Anandappane, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on November 1, 2007.

A copy of said proxy, having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through his representative, has requested the notary to state that:

- SYNARC Inc. is the sole shareholder of SYNARC INTERNATIONAL S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on September 6, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of November 20, 2006 number 2164 (the Company);

- the articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of Maître G. Lecuit, notary in Luxembourg, on November 27, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of February 3, 2007 number 110;

- the Company has an issued share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each;

- the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect;

- the appearing party, in its capacity as liquidator and legal owner of all the shares of the Company, declares that it has received all assets of the Company and that it shall assume all outstanding liabilities (if any) of the Company in particular those hidden and unknown at the present time;

- the Company be and hereby is liquidated and that the liquidation is closed;

- full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandate; and

- the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at the Company's registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sixième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SYNARC Inc., une société de droit de l'état de Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social à PARACORP INCORPORATED, 15 East North Street, Dover, Delaware 19901, inscrite au Secretary of State de l'Etat de Delaware; représentée ici par Maître Charou Anandappane, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} novembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- SYNARC Inc. est l'associé unique de SYNARC INTERNATIONAL S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Mersch, en date du 6 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 20 novembre 2006 numéro 2164 (la Société);

- les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître G. Lecuit, notaire ayant sa résidence au Luxembourg, en date du 27 novembre 2006, au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 3 février 2007 numéro 110;

- le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune;

- la comparante a décidé de liquider la Société avec effet immédiat;

- la comparante, en sa capacité de liquidateur et de bénéficiaire économique de toutes les parts sociales de la Société, déclare avoir reçu tous les actifs de la Société et qu'elle prendra en charge tout le passif de la Société (s'il y en a) et en particulier le passif occulte et inconnu à ce moment;

- la Société est partant liquidée et la liquidation est clôturée;

- la comparante donne pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat; et

- les livres, documents et pièces relatives à la Société resteront conservés durant cinq ans au siège de la Société au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: C. Anandappane, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007. Relation: LAC/2007/38427. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008003265/242/81.

(070172163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

LBREP III Dame S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions de Titrisation.

Capital social: EUR 12.487.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 129.108.

In the year two thousand and seven, on the twenty-second of August.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Jeremie Schaeffer, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

acting as proxyholder of the «société en commandite par action» having the securitization status LBREP III DAME S.à r.l. & PARTNERS S.C.A. (the «Company») with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 129.108, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of June 20th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1641 of August 3rd, 2007 and whose articles have been lastly amended pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on July 6th, 2007 not yet published in the Mémorial C,

by virtue of a proxy granted by resolutions of the General Shareholder taken on August 14th, 2007,

a copy of said resolutions, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state the following declarations:

I. The share capital of the Company was as from July 6th, 2007 fixed at seven million eight hundred thousand Euro (€ 7,800,000.-) represented by one (1) general partner share, two hundred ninety seven million five hundred thousand (297,500,000) A Shares and four hundred eighty two million four hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (482,499,999) B Shares, all with a nominal value of one Euro cent (€ 0.01) each.

II. According to article 5 paragraph 2 of the Company's articles of incorporation, the authorised share capital, including the issued share capital, is set at thirty-seven million five hundred twenty-three thousand five hundred seven Euro and seventy-seven Euro cents (€ 37,523,507.77) represented by one (1) general partner share, two hundred ninety seven million five hundred thousand (297,500,000) A Shares, four hundred eighty two million four hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (482,499,999.-) B Shares and two billion nine hundred seventy-two million three hundred fifty thousand seven hundred seventy-seven (2,972,350,777) C Shares, all with a nominal value of one Euro cent (€ 0.01) each.

III. Article 5 third and fourth paragraphs of the articles of incorporation read as follows:

« **Art. 5. third paragraph.** The General Shareholder is authorised and empowered to (i) realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or several successive tranches, by the issuing of C Shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims or in any other manner to such person(s) as it deems fit; (ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new C Shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the Shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

Art. 5. fourth paragraph. The authorisation referred to in the previous paragraph is valid during a period ending five (5) years and ending on July 6, 2012 and it may be renewed by a resolution of the shareholders».

IV. By resolutions taken on August 14, 2007, the General Shareholder of the Company resolved to increase the subscribed share capital through the authorized share capital process to the extent of four million six hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (€ 4,687,500.-) to raise it from seven million eight hundred thousand Euro (€ 7,800,000.-) to twelve million four hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (€ 12,487,500.-) by issue of four hundred sixty-eight million seven hundred fifty thousand (468,750,000) C Shares (the «New C Shares») of one Euro cent (€ 0.01) each, and to accept the subscription of the New C Shares by COUER DEFENSE PT INVESTOR LP, a Scottish limited partnership having its principal place of business at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, registered under number SL006212, which fully paid them up in the amount of four million six hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (€ 4,687,500.-), together with a share premium in the amount of seventy million three hundred twelve thousand five hundred Euro (€ 70,312,500.-)

V. Further to this increase of the share capital, article 5 first paragraph of the Company's articles of incorporation is amended as follows:

« **Art. 5. 1st paragraph.** The subscribed share capital of the Company is set at twelve million four hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (€ 12,487,500.-) represented by one (1) general partner share, two hundred ninety seven million five hundred thousand (297,500,000) A Shares, four hundred eighty two million four hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (482,499,999.-) B Shares and four hundred sixty-eight million seven hundred fifty thousand (468,750,000) C Shares, all with a nominal value of one Euro cent (€ 0.01) each».

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately five thousand Euro (€ 5,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jérémie Schaeffer, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, agissant en sa qualité de mandataire de la société en commandite par actions de titrisation dénommée LBREP III DAME S.à r.l. & PARTNERS S.C.A. (la «Société»), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, immatriculée

au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 129.108, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1641 du 3 août 2007 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 juillet 2007, non encore publié au Mémorial C,

en vertu d'une procuration conférée par décisions de l'Actionnaire Commandité de la Société, prises en date du 14 août 2007,

une copie desdites décisions, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Le capital social de la Société s'élève depuis le 6 juillet 2007 à sept millions huit cent mille Euros (€ 7.800.000,-) représenté par une (1) action d'actionnaire commandité, deux cent quatre vingt dix sept millions cinq cent mille (297.500.000) Actions A et quatre cent quatre vingt deux millions quatre cent quatre vingt dix neuf mille neuf cent quatre vingt dix neuf (482.499.999) Actions B, toutes d'une valeur nominale de un Euro cent (€ 0,01) chacune.

II. Aux termes de l'article 5 second paragraphe des statuts de la Société, le capital autorisé, y inclus le capital souscrit, de la Société est fixé à trente sept millions cinq cent vingt trois mille cinq cent sept Euros et soixante dix sept cents (€ 37.523.507,77) représenté par une (1) action d'actionnaire commandité, deux cent quatre vingt dix sept millions cinq cent mille (297.500.000) Actions A, quatre cent quatre vingt deux millions quatre cent quatre vingt dix neuf mille neuf cent quatre vingt dix neuf (482.499.999) Actions B et deux milliards neuf cent soixante douze millions trois cents cinquante mille sept cent soixante dix-sept (2.972.350.777) Actions C toutes d'une valeur nominale de un Euro cent (€ 0,01) chacune.

III. Les paragraphes 3 et 4 de l'article 5 des statuts de la Société sont libellés comme suit:

« **Art. 5. troisième paragraphe.** L'Actionnaire Commandité est autorisé et mandaté à (i) réaliser toute augmentation de capital, en une ou plusieurs tranches, par émission de nouvelles Actions C, avec ou sans prime d'émission, contre apport en espèces ou apport en nature, conversion de créances, en faveur de toute(s) personne(s) qu'il juge opportuns, le tout dans les limites du capital autorisé; (ii) déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les termes et conditions de la souscription et de la libération des nouvelles Actions C, et (iii) supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des Actionnaires dans le cas d'émission d'Actions contre apport en espèces.

Art. 5. quatrième paragraphe. L'autorisation accordée par le paragraphe précédent est valable pour une période de cinq (5) années et se terminant le 6 juillet 2012 et elle peut être renouvelée par une résolution prise par les actionnaires.»

IV. Aux termes des résolutions prises en date du 14 août 2007, l'Actionnaire Commandité a décidé d'augmenter le capital social souscrit à travers la procédure du capital social autorisé à hauteur de quatre millions six cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (€ 4.687.500,-), afin de le porter de sept millions huit cent mille Euros (€ 7.800.000,-) à douze millions quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (€ 12.487.500,-) par l'émission de quatre cent soixante-huit millions sept cent cinquante mille (468.750.000) nouvelles Actions C (les «Nouvelles Actions C») toutes d'une valeur nominale de un Euro cent (€ 0,01) chacune et d'accepter la souscription de ces Nouvelles Actions C par COUER DEFENSE PT INVESTOR LP, un limited partnership de droit écossais ayant son principal siège d'activité au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9VJ, enregistré sous le numéro SL006212, qui les a libérées intégralement pour un montant de quatre millions six cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (€ 4.687.500,-) ainsi qu'une prime d'émission de soixante-dix millions trois cent douze mille cinq cents Euros (€ 70.312.500,-), par apport en espèces.

V Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 5 premier paragraphe des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. premier paragraphe.** Le capital souscrit de la Société est fixé à douze millions quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (€ 12.487.500,-) représenté par une (1) action d'actionnaire commandité, deux cent quatre vingt dix sept millions cinq cent mille (297.500.000) Actions A, quatre cent quatre vingt deux millions quatre cent quatre vingt dix neuf mille neuf cent quatre vingt dix neuf (482.499.999) Actions B, et quatre cent soixante-huit millions sept cent cinquante mille (468.750.000) Actions C, toutes d'une valeur nominale de un Euro cent (€ 0,01) chacune».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille Euros (€ 5.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: J. Schaeffer, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, Relation: LAC/2007/24083. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008003524/211/138.

(070127868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

T.E.S. Log. S.A., Trans Europa Stahl Logistik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5440 Remerschen, 117, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 66.220.

—
Auszug der Beschlüsse der ausserordentlichen Generalversammlung vom 3. Mai 2004

«Die Generalversammlung stellt fest, daß die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder:

Herr Andreas Müller, Geschäftsführer, wohnhaft in Remerschen,

Frau Wilma Müller, Privatbeamtin, wohnhaft in Remerschen,

Herr Peter Hein, Verkehrsfachwirt, wohnhaft in D-66706 Perl,

das Mandat des delegierten Verwaltungsratsmitglieds Herrn Andreas Müller, vorgenannt, sowie das Mandat des Aufsichtskommissars FIDUCIAIRE SOFINTER, L-5365 Münsbach, abgelaufen sind.

Alle vorgenannten Mandate werden bis zur Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2010 befindet weitergeführt, mit Ausnahme des Mandats von Herrn Peter Hein, welches nicht erneuert wird.

Anstelle von Herrn Peter Hein wird Frau Ursula Meuer, wohnhaft in D-66706 Perl, zum neuen Verwaltungsratsmitglied ernannt, ihr Mandat endend mit der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2010 befindet.»

Remerschen, den 3. Mai 2004.

Unterschrift / Unterschrift / Unterschrift

Vorsitzender / Stimmzähler / Schriftführer

Référence de publication: 2008003443/820/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2005, réf. LSO-BJ05864. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070119689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Société Internationale d'Investissements Immobiliers Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.915.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil de Gérance tenu en date du 26 septembre 2007

Résolution unique

Le Conseil de gérance décide de transférer le siège social de la société au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 1^{er} octobre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOCIETE INTERNATIONALE D'INVESTISSEMENTS MOBILIERS S.à.R.L. en abrégé SIIM, Société à Responsabilité Limitée

SGBT

Agent domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008003591/45/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2007, réf. LSO-CK00050. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Arafura Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 111.213.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 27 juillet 2007

L'associé de ARAFURA LUXEMBOURG Sàrl (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Michel Van Krimpen en tant que gérant de la société et ce avec effet immédiat.
- De nommer Marc Torbick, né le 24 février 1977 à Thionville, France, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, gérant de la société et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

M. Torbick
Mandataire

Référence de publication: 2008003548/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08084. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Begelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8232 Mamer, 3, route de Holzem.

R.C.S. Luxembourg B 61.435.

Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 16 juin 2003

Les actionnaires de la société anonyme BEGELUX SA se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Sont renouvelés les mandats suivants:

Monsieur Luc Berryer, Administrateur et Administrateur-délégué, demeurant à 17, Um Bierg, L-9636 Berle

Madame Diane Janssens, Administratrice, demeurant à 20, rue de la Régence, B-4000 Liège

La société AD CONSULT S.à r.l., Administrateur, 3, route de Holzem, L-8232 Mamer

Madame Marie-Louise Streel., commissaire au compte, 34, rue Hazaie, B-4140 Sprimont.

Le mandat des administrateurs ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2009.

L. Berryer

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008003547/1611/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2003, réf. LSO-AL01625. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070136894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Indigo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 123.500.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.539.

DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the twenty-first of November.

In front of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of INDIGO S.à r.l., a Luxembourg «société à responsabilité limitée», having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 97.539, incorporated on 4 December 2003 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the «Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations» number C-32 of 9 January 2004, pages 1510-1519, lastly amended by a deed enacted on 21 December 2004 by Maître Joseph Elvinger, prenamed and published in the «Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations» number C-984 of 4 October 2005, pages 47230-47232 (the «Company»).

There appeared:

The sole shareholder of the Company, VERMILION S.à r.l., a Luxembourg «société à responsabilité limitée» incorporated under the Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Sole Shareholder»), represented by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, duly authorised to act on behalf of the Sole Shareholder by virtue of a proxy given to him / her under private seal.

The above-mentioned proxy, being initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to act that:

I. - As it appears from the proxy annexed to this deed to be registered with it, the 4,940,000 (four million nine hundred forty thousand) shares of the Company with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of convening notice right;
2. Dissolution and liquidation of the Company; and
3. Miscellaneous.

First resolution

The Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Shareholder resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to approve the liquidation of the Company:

- The share capital of the Company is fixed at EUR 123,500,000.- (one hundred twenty-three million five hundred thousand Euro) has been entirely subscribed and fully paid up.

- The Sole Shareholder is the sole owner of all the shares of the Company.

The Sole Shareholder, (i) approves the interim balance sheet and the profit and loss account of the Company dated 21 November 2007 attached hereto as schedule A (the «Schedule A»), (ii) gives discharge to the managers of the Company, i.e. Dominique Robyns, John Anthony Jackson, Laurent Fritig and Alan Dick, for the performance of their mandate as managers of the Company until the holding of the present deed and (iii) declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

- The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

The Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

(i) the Company does no longer carry out any activity,

(ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, are described in Schedule A, and

(iii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company are hereby assumed, transferred and conveyed to the Sole Shareholder and that the expenses in relation to the closure of the liquidation are duly settled with and that it irrevocably undertakes to assume and to settle any present or future known, unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

- The Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed.

- Discharge is given to the following managers of the Company:

- Dominique Robyns, manager of the Company, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- John Anthony Jackson, alternate manager of the Company, residing professionally at 2, Skivo Wynd, GB-EH54 9GY Murieston Livingston West Lothian;

- Laurent Fritig, manager of the Company, residing professionally at 11, rue de Champagne, F-67450 Lampertheim, France; and

- Alan Dick, manager of the Company, residing professionally at Burnbank Smithy, Blackhall Farm, GB-EH54 9AN Edinburgh, Livingston.

- The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the former registered office of the Company, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The share register of the Company has then been cancelled.

- The general meeting of the sole shareholder of the Company also resolves to grant all powers to Mr. Regis Galiotto, prenamed and/or any manager of the Company, in order:

(i) to proceed to the filings and publications as required by Article 151 of the Law of 10 August 1915 concerning commercial companies as amended;

(ii) to do and to execute any document or notices with respect to the filings and publications referred to here above, and more generally to do, perform and execute any action or document necessary or simply useful for the purpose of the closure of the Company's liquidation.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about 2,000.- Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de INDIGO S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.539, constituée le 4 décembre 2003 par acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations, au numéro C-32 du 9 janvier 2004, pages 1510-1519, dernièrement modifié par acte notarié du 21 décembre 2004 par-devant Maître Joseph Elvinger, précité et publié au Mémorial C, numéro 984 du 4 octobre 2005, pages 47230-47232 (la «Société»).

A comparu:

L'associé unique de la Société, VERMILION S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (l'«Associé Unique»), représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, dûment autorisé à agir pour le compte de l'Associé Unique, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique a exposé au notaire instrumentant et l'a prié d'acter que:

I.- Il ressort de la procuration, annexée à cet acte et qui sera enregistrée avec lui, que les 4.940.000 (quatre millions neuf cent quarante mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'ensemble du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Dissolution et liquidation de la Société; et
3. Divers.

Première résolution

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; il reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de l'assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution

Il est décidé d'approuver la liquidation de la Société:

- Le capital social de la Société fixé à 123.500.000,- EUR (cent vingt-trois millions cinq cent mille euros) a été entièrement souscrit et totalement libéré.

- L'Associé Unique est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

L'Associé Unique, (i) approuve le bilan intérimaire et le compte de profits et de pertes de la Société datés du 21 novembre 2007 ci-après annexé comme annexe A (l'«Annexe A»), (ii) donne décharge aux gérants de la société, i.e. Dominique Robyns, John Anthony Jackson, Laurent Fritig et Alan Dick, pour l'exécution de leur mandat comme gérant de la Société jusqu'à la tenue du présent acte et (iii) prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- L'Associé Unique se désigne lui-même liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs de signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour donner effet aux dispositions du présent acte.

- L'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que:

(i) la Société n'exerce plus aucune activité;
 (ii) tous droits, titres, intérêts et obligations se rapportant aux actifs existants de la Société sont décrits dans l'Annexe A; et

(iii) tous les droits, titres, intérêts et obligations se rapportant au passif existant de la Société sont ici assumés, transférés et transmis à l'Associé Unique et que toutes les dépenses en relation avec la clôture de la liquidation sont dûment réglées et qu'il s'engage irrévocablement à assumer et à régler toute dette présente ou future, connue ou inconnue, impayée relative à la liquidation de la Société;

- L'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée.
- Décharge est donnée aux gérants de la Société:
- Dominique Robyns, gérant de la Société, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;
- John Anthony Jackson, gérant suppléant, résidant professionnellement au 2, Skivo Wynd, Grande-Bretagne - EH54 9GY Murieston Livingston West Lothian;
- Laurent Fritig, gérant de la Société, résidant professionnellement au 11, rue de Champagne, F-67450 Lampertheim, France; et
- Alan Dick, gérant de la Société, résidant professionnellement à Burnbank Smithy, Blachhall Farm, Grande-Bretagne - EH54 9AN Edimbourg, Livingston.
- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période de 5 (cinq) ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Le registre des parts sociales de la Société a ensuite été annulé.

- L'assemblée générale de l'Associé Unique de la Société décide également à accorder tous les pouvoirs à M. Régis Galiotto, précité, et/ou à tout gérant de la Société, afin de:

(i) procéder aux dépôts et aux publications requises par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée;

(ii) établir ou signer tout document ou notification en rapport avec les dépôts et publications mentionnés ci-dessus et plus généralement de faire, signer et délivrer tout document ou action, nécessaire ou simplement utile dans le cadre de la liquidation de la Société.

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, causé par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à 2.000,- Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, a la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué au début du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, Relation LAC/2007/37202. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): pr C. Frising.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008003606/211/179.

(070175436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2007.

S.I.SM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 93.035.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Luxembourg, le 18 juin 2007, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat du Commissaire est venu à échéance à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de ne pas renommer la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., Luxembourg en qualité de Commissaire et décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, la société FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2007.

S.I.SM S.A.

M. La Rocca / S. Desiderio

Président / Administrateur

Référence de publication: 2008003552/43/23.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01358. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Pacific Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 128.302.

Il se dégage d'une assemblée générale extraordinaire signée en date du 13 juin 2007 par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, LAC/2007/13151 au droit de douze euros (12,- EUR), que l'associée unique a décidé d'instaurer deux catégories de gérants. Le conseil de gérance est désormais constitué comme suit:

Sont nommés gérants de catégorie A:

- Monsieur Massimo Armanini, né à Mantova (Italie), le 10 octobre 1961, demeurant à Londres, 8, Pembroke Mews - VV86ER, Angleterre;

- Monsieur Silvio Scaglia, né à Lucerna (Italie), le 14 octobre 1958, demeurant à Londres, 20, Curzon Steet - W1J7TD, Angleterre.

Sont nommés gérants de catégorie B:

- Madame Nathalie Mager, employée privée, née à F-Longwy, le 2 mai 1966, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

- Madame Helena Di Vito, employée privée, née à B-Messancy, le 8 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

- Monsieur Serge Marion, employé privé, né à B-Namur, le 15 avril 1976, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

La société est engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Luxembourg, le 9 août 2007.

Pour extrait conforme

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008003465/5770/31.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH08099C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Superlift Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.350.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 122.459.

EXTRAIT

Par résolution écrite en date du 31 août 2007 les associés de la Société ont

- accepté la démission de Monsieur Gerard N. Meijssen avec effet au 16 août 2007 en tant que membre du Conseil de Gérance de la Société (gérant de catégorie B);

- nommé Monsieur Christophe Cahuzac en tant que membre du Conseil de Gérance de la Société (gérant de catégorie B) à partir du 17 août 2007 pour une durée indéterminée;

de sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit à partir du 17 août 2007:

Dr Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Constance en Allemagne, gérant, avec adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, Gérant de catégorie A, Président du Conseil de Gérance

Stefan Lambert, né le 8 janvier 1964 à Trèves en Allemagne, gérant, avec adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, Gérant de catégorie A

Dr Stephan Eilers, né le 7 octobre 1959 à Bonn en Allemagne, avec adresse professionnelle au Heumarkt 14, D-50667 Cologne, Allemagne, Gérant de catégorie B

Christophe Cahuzac, né le 26 octobre 1972 à Saint-Mard en Belgique, avec adresse professionnelle au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, Gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SUPERLIFT HOLDING S.à r.l.

Dr W. Zettel

Gérant

Référence de publication: 2008003557/7441/30.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01230. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Milk and More S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9390 Reisdorf, 10, route de la Sûre.

R.C.S. Luxembourg B 103.576.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 7 novembre 2007.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2008003583/808/14.

Enregistré à Diekirch, le 23 octobre 2007, réf. DSO-CJ00176. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070152412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Hao Yuan S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4999 Schouweiler, 1, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg E 1.663.

L'an deux mille sept, le sept août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1. Monsieur Jianmin Jiang, cuisinier, né à Yunnan (Chine), le 25 mai 1961, demeurant à L-4879 Lamadeleine, 1, rue de la Montagne;

2. Mademoiselle Li Zhu Jiang, gérante, née à Yunnan (Chine), le 16 octobre 1968, demeurant à L-4879 Lamadeleine, 1, rue de la Montagne,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparants sont les seuls sociétaires de la société civile immobilière HAO YUAN S.C.I., R.C.S. Luxembourg E 1.663, ayant son siège social à Schouweiler, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 29 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 462 du 17 juin 1999.

- Le fonds social est fixé à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-), représenté par cent (100) parts d'intérêt d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

La société possède un immeuble au Grand-Duché de Luxembourg sis à L-4999 Schouweiler, 1, rue de la Gare, cadastré comme suit:

Commune de Dippach, Section D de Schouweiler, Numéro cadastral 2275/2839, place occupée, bâtiment à habitation, lieu-dit «rue de la Gare», contenant 4 ares 95 centiares.

Cet immeuble est évalué à EUR 250.000,- et est grevé d'une dette de EUR 125.000,-.

- Monsieur Jianmin Jiang, préqualifié, ici présent, cède quarante (40) parts d'intérêt qu'il possède dans la Société à Mademoiselle Li Zhu Jiang, préqualifiée, ici présente et ce acceptant, pour un prix de cent vingt mille euros (EUR 120.000,-), dont seize mille euros ont déjà été payés hors la présence du notaire et dont quittance et le solde restant sera versé sur le compte de Monsieur Jiang dans le délai d'un mois.

- Cette cession est effectuée de l'accord de tous les sociétaires et, pour autant que de besoin, acceptée pour la Société par son gérant Mademoiselle Jiang, préqualifiée.

De plus Monsieur Jianmin Jiang, préqualifié, ici présent, cède cinq (5) parts d'intérêt qu'il possède dans la Société à Monsieur Junfeng Dong, cuisinier, né le 29 novembre 1975 à Junnan (Chine), ici présent et ce acceptant, pour un prix de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-), ce dont quittance.

- Suite à cette dernière cession, il y a lieu de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. alinéa 1^{er}** . Le capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-), représenté par cent (100) parts d'intérêt d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les cent (100,-) parts d'intérêt sont réparties comme suit:

1. Monsieur Junfeng Dong, prénommé, cinq parts d'intérêt	5
2. Mademoiselle Li Zhu Jiang, prénommée, quatre-vingt-quinze parts d'intérêt	95
Total: cent parts d'intérêt	100»

- L'assemblée décide en outre de nommer Mademoiselle Jiang, préqualifiée, comme gérante en remplacement de Monsieur Jiang, préqualifié, qui reçoit pleine et entière décharge.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Jiang, I. Z. Jiang, J. Dong, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007. LAC/2007/22798. — Reçu 7.207,50 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008003878/5770/52.

(070169949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2007.

Batex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 123.180.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008003204/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00381. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Accharius Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 36.017.

Le bilan au 31 décembre 2004, le compte de profits et pertes pour la période du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
ACCHARIUS INVEST S.A.
Signature

Référence de publication: 2008002263/2088/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07064. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Accharius Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 36.017.

Le bilan au 31 décembre 2005, le compte de profits et pertes pour la période du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
ACCHARIUS INVEST S.A.
Signature

Référence de publication: 2008002265/2088/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07063. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Eutag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 19.350.

L'an deux mille sept, le onze septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUTAG S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Elter, alors de résidence à Luxembourg, en date du 29 avril 1982, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 178 du 26 juillet 1982, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte sous seing privé en date du 28 décembre 2001, relatif à la conversion en euro, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1189 du 8 août 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Sandrine Ortwerth, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Marika Jacquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marika Jacquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame/Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Ratification de la date de la clôture des bilans au 31 décembre 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005 et 2006 au lieu du 30 septembre des années 1997 à 2006;

2. Annulation des actions existantes;

3. Augmentation de capital à concurrence de EUR 10.859,24 pour le porter de son montant actuel de EUR 123.946,76 à EUR 134.806,- par incorporation du résultat reporté;

4. Création de 38.516 actions d'une valeur nominale de EUR 3,50 (trois euros et cinquante cents) chacune;

5. Démission d'un administrateur;

6. Nomination de deux administrateurs;

7. Modifications subséquentes des statuts pour les mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent et refonte complète des statuts en langue française.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et

le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée constate que les bilans des exercices sociaux des années 1997 à 2006 ont été clôturés au 31 décembre de ces années au lieu du 30 septembre de chaque année, comme initialement prévu par les statuts.

Deuxième résolution

Pour l'avenir l'assemblée décide de fixer le commencement de l'année sociale au 1^{er} janvier et la clôture de l'exercice social au 31 décembre de chaque année et de modifier par conséquent l'article 9 des statuts, avec effet au 1^{er} janvier 2006.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'annuler les actions existantes et d'augmenter le capital social à concurrence de dix mille huit cent cinquante-neuf euros et vingt-quatre cents (EUR 10.859,24) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros et soixante-seize cents (EUR 123.946,76) à cent trente-quatre mille huit cent six euros (EUR 134.806,-) par incorporation de résultat reporté.

Quatrième résolution

Suite à la résolution précédente l'assemblée décide de créer trente-huit mille cinq cent seize (38.516) nouvelles actions d'une valeur nominale de trois euros cinquante cents (EUR 3,50) chacune.

Le capital social de la société s'élève désormais à cent trente-quatre mille huit cent six euros (EUR 134.806,-) représenté par trente-huit mille cinq cent seize (38.516) actions d'une valeur nominale de trois euros cinquante cents (EUR 3,50) chacune.

Souscription et libération

Les trente-huit mille cinq cent seize (38.516) nouvelles actions ont été souscrit intégralement par la société anonyme HIMATOMI HOLDING S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 36.880, ici représentée par Mme Marika Jacquet, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg le 3 septembre 2007.

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes aux fins d'enregistrement.

Cinquième résolution

L'assemblée accepte la démission d'un (1) des administrateurs actuellement en fonction à savoir:

- Monsieur Mathis Hengel, avec effet immédiat et l'assemblée lui donne décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée nomme en remplacement deux (2) nouveaux administrateurs, à savoir:

- Monsieur Jacques Tordoor, employé privé, né à Longwy (France) le 27 mai 1948, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

- Monsieur Theo Maes, administrateur de société, né à Waarloos (Belgique) le 3 octobre 1939, demeurant à B-8300 Knokke-Heist, Zwinlaan 17.

Leur mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice de l'an 2011.

Sixième résolution

L'assemblée décide ensuite de procéder à une refonte complète des statuts en langue française de sorte que les statuts en allemand ne sont avec effet à ce jour, plus applicable.

Les statuts ont désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de EUTAG S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de ventes, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a également pour objet toutes opérations immobilières comprenant notamment l'achat, l'échange, la vente, la mise en valeur, la transformation, l'exploitation et la prise en location de toutes propriétés au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, l'énumération ci-dessus étant énonciative et non limitative.

La société peut réaliser son objet soit seule, soit en participation avec des tiers, soit par des souscriptions ou des achats de titres ou de toute autre manière.

Elle pourra effectuer tous placements immobiliers ou mobiliers, contracter tous emprunts avec ou sans affectation hypothécaire.

Art. 3. Le capital social est fixé à cent trente-quatre mille huit-cent six euros (EUR 134.806,-) représenté par trente-huit mille cinq cent seize (38.516) actions d'une valeur nominale de trois euros cinquante cents (EUR 3,50) chacune.

Toutes les actions ont été souscrites et entièrement libérées, ce qui a été prouvé aux notaires lors de la constitution et lors des augmentations de capital qui suivent la constitution.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions nominatives ainsi que toutes les cessions d'actions sont inscrites dans le registre des actions nominatives qui se trouvera au siège social.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions doit en informer le Conseil d'Administration par lettre recommandée en indiquant dans un avis de cession le nombre et les numéros des actions dont la cession est envisagée, de même que les nom, prénom, profession et adresse du ou des cessionnaires proposés, ainsi que le prix de la cession.

Dans les quinze (15) jours de la réception de cette lettre, le Conseil d'Administration transmet la demande aux autres actionnaires par lettre recommandée.

Les autres actionnaires disposent alors d'un droit de préemption sur les actions faisant l'objet de l'avis de cession. Le droit de préemption porte sur tout ou partie de ces actions. Il s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées.

Tout actionnaire devra dans le mois de la réception de la lettre du Conseil d'Administration aviser le Conseil d'Administration par écrit de son intention d'exercer son droit de préemption dans la proportion de sa participation au prix indiqué, ou s'il renonce à exercer son droit de préemption.

Le non-exercice du droit de préemption d'un actionnaire accroît celui des autres actionnaires.

Si aucun actionnaire ne désire acquérir les actions proposées, le cédant est alors libre de céder les actions au cessionnaire initialement proposé au prix indiqué par lui.

Art. 4. La société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

La durée du mandat des administrateurs est précisée par l'assemblée générale et ne peut excéder six ans; ils sont rééligible et peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée générale qui les a élus. En cas de vacance d'une place d'un administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas, l'Assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion.

Art. 5. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Le conseil d'administration peut conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, déléguer ses pouvoirs.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ainsi qu'à des tiers (qui n'ont pas besoin d'être administrateurs) agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 6. Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Le Conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. Le Conseil d'administration peut valablement délibérer et agir seulement si la majorité de ses membres est présente ou représentée ou s'ils se sont prononcés sur l'ordre du jour par lettre, e-mail, télex ou téléfax.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, e-mail, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Les résolutions requerront le vote favorable de la majorité. En cas de partage des voix, le président a la voix prépondérante.

Art. 7. La société est surveillée par un commissaire, actionnaire ou non, nommé pour une durée qui ne peut dépasser six années. Il est rééligible et toujours révocable.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société.

Elle délibérera de toutes affaires commerciales, entre autres, aussi de l'utilisation et de la répartition du bénéfice net indiqué, de la décharge des membres du conseil d'administration et sous les conditions de convocation et de vote prévu par la loi, des modifications de ses statuts.

L'Assemblée générale statutaire se réunit une fois par an dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier vendredi du mois de juin à 11 heures. Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Chaque action donne droit à une voix. Les actionnaires peuvent participer au vote soit personnellement soit en se faisant représenter par un mandataire. L'Assemblée Générale adopte ses résolutions et nominations sous les conditions de quorum et de majorité des actions représentées telles que prévues dans les lois sur les sociétés commerciales.

Art. 10. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 11. Pour toutes les matières qui ne seront pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Ortwerth, M. Jacquet, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, LAC/2007/26735. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008003998/5770/179.

(070175909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Swann Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.758.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange maintenant à Luxembourg, en date du 13 octobre 2000, acte publié au Mémorial C n^o 364 du 17 mai 2001, le capital a été converti en EUR par acte sous seing privé en date du 20 décembre 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n^o 881 du 10 juin 2002, modifiée par-devant le même notaire, en date du 13 décembre 2004, acte publié au Mémorial C n^o 448 du 28 avril 2004.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SWAN HOLDING
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008003999/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, réf. LSO-CL04333. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070173447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2007.

ShweDagon Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.420.

L'an deux mille sept, le vingt-sept septembre.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de SHWEDAGON INVESTISSEMENTS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par un acte de scission reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, le 12 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 243 du 2 février 2006.

La séance est ouverte à neuf heures sous la présidence de Monsieur Marco Fabio Pierini, conseiller, avec adresse professionnelle au 22, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe Bach, employé privé, avec adresse professionnelle au 22, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Patrizio Ausilio, conseiller, avec adresse professionnelle au 22, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les quatre millions sept cent vingt-sept mille neuf cent quarante-six (4.727.946) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de cinq millions huit cent soixante-deux mille six cent cinquante-trois euros quatre cents (5.862.653,04) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Modification des deux premiers alinéas de l'article 4 des statuts.
- 2) Modification de l'article 7 des statuts.
- 3) Suppression du 3^{ème} alinéa de l'article 8 des statuts.
- 4) Modification de l'article 9 des statuts.
- 5) Modification de l'article 13 des statuts.
- 6) Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les deux premiers alinéas de l'article 4 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant d'effets de commerce et de tous titres ou activités financières quelconques et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, acquérir directement ou indirectement à travers des sociétés des propriétés immobilières ou participer dans des projets spécifiques de développement immobilier et les réaliser par voie de vente, cession ou autrement.»

Deuxième résolution

L'article 7 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Le conseil d'administration doit se réunir au moins chaque deux mois au siège social sur convocation légale faite par fax, e-mail ou lettre recommandée, au moins quatre jours avant la date choisie. La convocation doit contenir un ordre du jour analytique des points à discussion.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront régulièrement et les décisions seront régulièrement prises si la majorité des membres du conseil d'administration est physiquement présente à la réunion.

Tout administrateur peut en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres, mais pour que le conseil d'administration soit régulièrement constitué et les décisions valablement prises, la majorité des membres du conseil doit être présente physiquement à la réunion.»

Troisième résolution

Le 3^{ème} alinéa de l'article 8 des statuts est supprimé.

Quatrième résolution

Il est ajouté à la fin de l'article 9 des statuts une phrase de la teneur suivante:

«Le pouvoir de l'administrateur-délégué d'engager la société sera fixé par délibération du conseil d'administration.»

Cinquième résolution

L'article 13 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier mercredi du mois de juin à 12.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale des actionnaires aura les pouvoirs les plus étendus pour adopter ou ratifier toute action relative à la société. Les assemblées générales sont convoquées dans les formes légales.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à neuf heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version française fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

English translation of the preceding text:

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh of September.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the corporation established in Luxembourg under the denomination of SHWEDAGON INVESTISSEMENTS S.A., with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, dated October 12, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 243 of February 2, 2006.

The meeting begins at nine a.m., Mr Marco Fabio Pierini, consultant, residing professionally at 22, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Christophe Bach, private employee, residing professionally at 22, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Patrizio Ausilio, consultant, residing professionally at 22, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the four million seven hundred and twenty-seven thousand nine hundred and forty-six (4,727,946) shares without par value, representing the entire capital of five million eight hundred and sixty-two thousand six hundred and fifty-three euro four cent (5,862,653.04) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all present or represented at the meeting, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

- 1) Change of the two first paragraphs of Article 4 of the Articles of Incorporation.
- 2) Amendment of article 7 of the Articles of Incorporation.
- 3) Deletion of the third paragraph of Article 8 of the Articles of Incorporation.
- 4) Amendment of article 9 of the Articles of Incorporation.
- 5) Amendment of article 13 of the Articles of Incorporation.
- 6) Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The two first paragraphs of Article 4 of the Articles of Incorporation are amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of commodities or any securities or financial activities whatsoever and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any way whatsoever, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, acquire directly or indirectly through corporate vehicles, real estate properties or participate in specific real estate development projects and realize them by way of sale, transfer or otherwise.»

Second resolution

Article 7 of the Articles of Incorporation is amended to give it the following wording:

« **Art. 7.** The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. Board of Directors must meet at least once every two months at the legal seat upon written notice given by fax, email or registered mail at least four days before the selected date. Notice must contain an analytical agenda of the subjects under discussion.

Board meetings will regularly take place and the decisions validly taken if the majority of the board members is physically present to the meeting.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another, but in order the board meeting be regularly constituted and decisions validly taken, the majority of board members has to be physically present to the meeting.»

Third resolution

The third paragraph of Article 8 of the Articles of Incorporation is deleted.

Fourth resolution

At the end of article 9 of the Articles of Incorporation there is added a sentence with the following wording:

«The power of the managing-director to engage the company will be fixed by a decision of the board of directors.»

Fifth resolution

Article 13 of the Articles of Incorporation is amended to give it the following wording:

« **Art. 13.** The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the last Wednesday of June at 12 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

The general meeting of shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the company. General meetings are convened in the forms set forth by the law.»

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at nine thirty a.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the French version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, said persons appearing signed with us, the notary, the present original deed.

Signed: M. F. Pierini, C. Bach, P. Ausilio, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, LAC/2007/29702. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008004001/5770/168.

(070175886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

PS UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 93.236.

In the year two thousand and seven, on the sixteenth of October.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PS UK INVESTMENTS (JERSEY) LIMITED PARTNERSHIP, a partnership registered under the laws of Jersey, having its registered office at 47 Esplanade, St Helier, Jersey JE1 0BD, Channel island and registered in the registrar of companies of Jersey under number LP 332, here represented by Mrs Corinne Petit, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on October 15, 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I.- The appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of PS UK S.à r.l. (the Company), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on April 1, 2003, published in the Mémorial C, recueil special des sociétés et associations n^o 551 dated May 21, 2003.

II.- The agenda of the meeting is as follows:

1. Amendment of article 12 of the articles of association of the Company;

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 12 of the articles of association which shall henceforth read as follows:

« **Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) do not need to be shareholders. The manager(s) may be revoked *ad nutum*.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several *ad hoc* agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state that they were duly informed and had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by a consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are valid if approved by a majority of the votes cast. Resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by all managers present or represented at the meeting.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting.

Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter or facsimile.»

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximatively one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing party, the said proxy signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille sept, le seize octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PS UK INVESTMENTS (JERSEY) LIMITED PARTNERSHIP, a partnership constitué sous le droit de Jersey, dont le siège social est au 47 Esplanade, St Helier, Jersey JE1 0BD, Channel island et immatriculée au register des sociétés de Jersey sous le numéro LP 332, ici dûment représentée par Madame Corinne Petit, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 octobre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisées avec lui.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est la seule associée (l'Associé Unique) de la société PS UK S.à r.l. (la Société), une société à responsabilité limitée constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 551, du 21 mai 2003

II.- La présente assemblée a pour ordre du jour le point suivant:

1. Modification de l'article 12 des statuts de la Société;

III.- L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier l'article 12 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit (par courrier ou téléfax ou tous autres moyens électroniques de communication y compris le courrier électronique).

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes est évalué à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2007, LAC/2007/32219. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008003996/5770/137.

(070175919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Société de Participations Etrangères S.A. (S.P.E. S.A.), Société Anonyme, (anc. Société de Participations Etrangères Holding S.A.).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 24.301.

L'an deux mille sept, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE DE PARTICIPATIONS ETRANGERES HOLDING S.A. (S.P.E. S.A.)

(ci-après «la Société»), ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite sous le numéro B 24.301 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch en date du 29 avril 1986, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 214, du 29 juillet 1986.

Les statuts de la Société ont été dernièrement modifiés par un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg en date du 23 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 658, du 21 août 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude Geiben, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le président désigne comme secrétaire de l'assemblée Monsieur Gilles Petry, maître en droit, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée élit comme scrutateurs Madame Maria Susca, employée privée, et Madame Hortense Huberty-Muller, employée privée, les deux avec même adresse professionnelle.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de transformer la Société de société de type holding 1929 en société commerciale imposable du chef de l'impôt sur le revenu des collectivités et ce à partir du jour de l'assemblée à toutes fins comptables et fiscales et modification subséquente de l'article quatre des statuts sociaux,

2. Modification de la dénomination sociale de SOCIETE DE PARTICPATIONS ETRANGERES HOLDING S.A. (S.P.E. HOLDING S.A.) en SOCIETE DE PARTICPATIONS ETRANGERES S.A. (S.P.E.) S.A. et modification subséquente de l'article premier des statuts sociaux.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les actionnaires présents, respectivement les mandataires des actionnaires représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable, ayant reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le président et, après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, et sans abstentions, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide, après avoir entendu le rapport oral de Monsieur le Président, de transformer la Société de société de type holding issue de la loi du 31 juillet 1929 en société commerciale imposable du chef de l'impôt sur le revenu des collectivités et ce à partir de la date des présentes.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède l'article quatre des statuts sociaux est modifié pour avoir dorénavant et, à partir de la date de la présente assemblée générale, la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de SOCIETE DE PARTICPATIONS ETRANGERES HOLDING S.A. (S.P.E. HOLDING S.A.) en SOCIETE DE PARTICPATIONS ETRANGERES S.A. (S.P.E.) S.A. et en conséquence de ceci l'article premier des statuts sociaux est modifié pour avoir dorénavant et, à partir de la date de la présente assemblée générale, la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: SOCIETE DE PARTICPATIONS ETRANGERES S.A. (S.P.E. S.A.) société anonyme.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous - quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à mille euros (1.000,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, instrumentant la présente minute.

Signé: C. Geiben, G. Petry, M. Susca, H. Huberty-Muller, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, LAC/2007/28724. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008003994/5770/79.

(070175992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Viva Real Estate S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 88.738.

L'an deux mille sept, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme EDUM HOLDING S.A., ayant eu son siège social au 20, rue de la Solidarité, L-8020 Strassen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80.534,

ici dûment représentée par Monsieur Fernando Manuel Martins Dos Santos, commerçant, demeurant au 6, rue Joseph Junck, L-1839 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 9 novembre 2007.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée VIVA REAL ESTATE S.à r.l., avec siège social au 64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.738, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 25 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1493 du 16 octobre 2002.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

- Que la comparante est la seule et unique associée s actuelle de ladite société et qu'elle prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'étendre l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société à pour objet:

- la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, achat, échange, construction, location, exploitation, ou de toute autre manière de propriétés immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger,

- l'exploitation d'une entreprise de rénovation d'intérieurs, d'extérieurs et de façades, de peintures, de revêtements de sols et de plafonds,

- la taille et la pose de marbres, granits et autres pierres naturelles,

- l'achat, la vente, l'importation et l'exportation de matériaux et de machines pour la construction.

La société pourra effectuer toutes opérations immobilières, mobilières et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement, en tout ou en partie, aux activités ci-dessus écrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.»

Deuxième résolution

Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

- Monsieur Adérito Dos Santos Cerca, marbrier, né le 4 octobre 1975 à Coimbra (Portugal), demeurant au 9, rue Steinberg, L-3753 Rumelange.

Est confirmé comme gérant administratif pour une durée indéterminée:

- Monsieur Fernando Manuel Martins dos Santos, préqualifié.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros (650,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Martins Dos Santos, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 novembre 2007, Relation: GRE/2007/5332. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 décembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008004003/231/56.

(070175960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Babcock & Brown Public Partnerships 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 119.803.

L'an deux mille sept, le vingt-deux novembre.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BABCOCK & BROWN PUBLIC PARTNERSHIPS 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, R.C.S. Luxembourg numéro B 119.726, représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé.

(I) La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

(II) La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée BABCOCK & BROWN PUBLIC PARTNERSHIPS 2 S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.803, et constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 septembre 2006, publié au Mémorial C numéro 1989 du 24 octobre 2006 (la «Société»).

(III) La partie comparante reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.
2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.
3. Divers.

a alors requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en conformité avec la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts comme suit:

Version anglaise:

« **Art. 5. Registered office. (paragraphe 1).** The registered office is established in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.»

Version française:

« **Art. 5. Siège social. (alinéa 1^{er}).** Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.»

6655

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à six cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 décembre 2007, Relation GRE/2007/5363. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 décembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008004004/231/51.

(070175951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Trinity Rent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 104.299.

Im Jahre zweitausendsieben, den dreissigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Karl-Heinz Rasenberger, Geschäftsführer, geboren am 18. Oktober 1966 in Korschenbroich, Deutschland, wohnhaft in D-40545 Düsseldorf, Sonderburgstrasse, 11, Deutschland,

hier vertreten durch Herrn Paul Marx, docteur en droit, beruflich wohnhaft in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, aufgrund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Diese Vollmacht bleibt nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den instrumentierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Komparent, vertreten durch Herrn Paul Marx, vorgeannt, ersucht den amtierenden Notar Folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung TRINITY RENT S.à r.l., mit Sitz in L-2210 Luxemburg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, H.G.R. Luxemburg Sektion B Nummer 104299, gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 5. November 2004, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 134 vom 14. Februar 2005, und dass deren Satzung abgeändert wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch denselben Notar am 20. Januar 2005, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 609 vom 24. Juni 2005.

- Dass der Komparent der alleinige Gesellschafter der vorgeannten Gesellschaft TRINITY RENT S.à r.l. ist.

- Dass der Komparent, vertreten wie hiavor erwähnt, folgende Beschlüsse gefasst hat:

Erster Beschluss

Nachdem der Komparent festgestellt hat, dass gemäss einer Abtretung von Anteilen unter Privatschrift vom 28. November 2007 die Aktiengesellschaft SUMMERWIND S.A., H.G.R. Luxemburg Sektion B Nummer 104600, mit Sitz in L-2210 Luxemburg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, sämtliche fünfhundert (500) Anteile mit einem Nominalwert von je fünfundsanzig Euro (EUR 25,-) der genannten Gesellschaft TRINITY RENT S.à r.l. an Herrn Karl-Heinz RASENBERGER, vorgeannt, abgetreten hat, beschliesst der Komparent, den ersten Absatz des Artikels 6 der Satzung dementsprechend abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 6. erster Absatz.** Das Gesellschaftskapital ist auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) festgesetzt, dargestellt durch fünfhundert (500) Anteile von je fünfundsanzig Euro (EUR 25,-).»

Zweiter Beschluss

Der Komparent beschliesst, den Gesellschaftssitz von L-2210 Luxemburg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, nach L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig, zu verlegen, sowie den ersten Satz des Artikels 4 der Satzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 4. erster Satz.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Mertert.»

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt sechshundertfünfzig Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 décembre 2007, Relation GRE/2007/5534. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 21. Dezember 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008004002/231/50.

(070176321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Swann Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.758.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange maintenant à Luxembourg, en date du 13 octobre 2000, acte publié au Mémorial C n^o 364 du 17 mai 2001, le capital a été converti en EUR par acte sous seing privé en date du 20 décembre 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n^o 881 du 10 juin 2002, modifiée par-devant le même notaire, en date du 13 décembre 2004, acte publié au Mémorial C n^o 448 du 28 avril 2004.

Le bilan au 30 septembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SWANN HOLDING

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008004007/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, réf. LSO-CL04331. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070173442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2007.

5 rue du Boccador Paris VIII S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.623.

L'an deux mille sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme 5 RUE DU BOCCADOR PARIS VIII S.A., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie, R.C.S. Luxembourg section B numéro 121.623, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 2254 du 1^{er} décembre 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Yseult Laufer, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Modification de l'année sociale de sorte qu'elle commence désormais le 1^{er} juillet se termine le 30 juin de l'année suivante.

2) Modification afférente de l'article 22, alinéa 1^{er}, des statuts.

3) Nouvelle fixation de la date de l'assemblée générale annuelle au troisième mardi du mois de décembre à 10.00 heures.

4) Modification afférente de l'article 19, alinéa 1^{er}, des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Après avoir rappelé que (i) la société est membre d'un groupe de sociétés dont certaines clôturent leur exercice social le 30 juin de chaque année, ce qui a pour effet de compliquer et de rendre plus onéreux l'établissement de comptes consolidés et que (ii) dans le cadre du contentieux qui oppose la société à WOOD APPLETON & OLIVER, la société a envisagé depuis le mois de juillet 2007 de modifier la date de clôture de son exercice afin de lui permettre de résoudre ledit contentieux de manière satisfaisante, l'assemblée décide de modifier l'année sociale de sorte que celle-ci commence désormais le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

L'assemblée décide en outre que l'année sociale ayant pris cours le 1^{er} janvier 2007 a pris fin le 30 juin 2007. A la suite de cette résolution, l'exercice en cours de la société se clôturera donc le 30 juin 2008.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article dix des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 22. (alinéa 1^{er}).** L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au troisième mardi du mois de décembre à 10.00 heures.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article onze des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 19. (alinéa 1^{er}).** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de décembre à 10.00 heures.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Thill, Y. Laufer, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 décembre 2007. Relation GRE/2007/5706. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 décembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008004042/231/71.

(070175703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Swann Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 78.758.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange maintenant à Luxembourg, en date du 13 octobre 2000, acte publié au Mémorial C n^o 364 du 17 mai 2001, le capital a été converti en EUR par acte sous seing privé en date du 20 décembre 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n^o 881 du 10 juin 2002, modifiée par-devant le même notaire, en date du 13 décembre 2004, acte publié au Mémorial C n^o 448 du 28 avril 2004.

Le bilan au 30 septembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SWANN HOLDING

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008004000/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, réf. LSO-CL04332. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070173445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2007.

Electro Motor & Compressors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 95.205.

L'an deux mille sept, le trente novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée ELECTRO MOTOR & COMPRESSORS S.A. ayant son social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S Luxembourg section B siège numéro 95.205,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 juillet 2003, publié au Mémorial C n^o 947 du 15 septembre 2003, et les statuts ont été modifiés pour acte du même notaire en date du 1^{er} octobre 2003, publié au Mémorial C n^o 1.221 du 19 novembre 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M. Massimo Longoni, employé privé, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mme Daniela Deghi, employée privée, demeurant à Milano,

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Massimo Longoni, précité.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

II. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Réduction du capital social souscrit d'un montant de EUR 500.000 (cinq cent mille Euros);
2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts;
3. Divers.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de réduire le capital social souscrit d'un montant de EUR 500.000 (cinq cent mille Euros),

afin de le ramener de son montant actuel de EUR 1.000.000 (un million d'Euros) à EUR 500.000 (cinq cent mille Euros), par l'annulation de 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune, portant les numéros 50.001 à 100.000,

en vue de compenser des pertes cumulées au 31 décembre 2006 à concurrence de EUR 500.000 dans les conditions de l'article 69 (4) de la loi sur les sociétés.

La preuve de l'existence de pertes cumulées par la société jusqu'à concurrence de EUR 500.000 (cinq cent mille Euros) a été rapportée au notaire instrumentant par les comptes annuels au 31 décembre 2006 de la société, dûment approuvés par l'assemblée générale en date du 29 novembre 2007.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires, suite à la résolution qui précède, décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé EUR 500.000 (cinq cent mille Euros), représenté par 50.000 (cinquante mille) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros), entièrement libérées

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, suite à la présente augmentation de capital, est estimé à EUR 1.000.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Longoni, D. Deghi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2007, LAC/2007/39714. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2008004057/208/64.

(070175609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2007.

Hal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7624 Larochette, 9, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 30.284.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 tels qu'approuvés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Larochette, le 12 décembre 2007.

H.A.L. S.A.

Signature

Référence de publication: 2008004111/2131/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05844. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Swann Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.758.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange maintenant à Luxembourg, en date du 13 octobre 2000, acte publié au Mémorial C n^o 364 du 17 mai 2001, le capital a été converti en EUR par acte sous seing privé en date du 20 décembre 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n^o 881 du 10 juin 2002, modifiée par-devant le même notaire, en date du 13 décembre 2004, acte publié au Mémorial C n^o 448 du 28 avril 2004.

Le bilan au 30 septembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SWANN HOLDING

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008004008/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, réf. LSO-CL04328. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070173441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2007.

**Foodstrat Inv. S.A., Société Anonyme,
(anc. B.T. Corporate Finance S.A.).**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 65.271.

L'an deux mille sept, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme B.T. CORPORATE FINANCE S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 692 du 26 septembre 1998, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 65.271.

La séance est ouverte à 11.30 heures, sous la présidence de Monsieur Michel Bourkel, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Alexandre Vancheri, employé privé, demeurant professionnellement à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Donatella Lecci, employée privée, demeurant professionnellement à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les douze mille trois cent trente-trois (12.333) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale et les mille (1.000) actions privilégiées sans désignation de valeur nominale représentant l'intégralité du capital social de six millions huit cent quatre-vingt-six mille quatre-vingt-douze euros (EUR 6.886.092,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée présents ou représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence, ainsi que les procurations émanant des actionnaires représentés, lesquelles, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1.- Changement de dénomination et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.
- 2.- Constatation et acceptation des démissions du conseil d'administration des administrateurs-délégués et du commissaire aux comptes en fonction avec décharge pleine et entière.
- 3.- Nomination d'un nouveau conseil d'administration.
- 4.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
- 5.- Transfert du siège social de L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.
- 6.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en FOODSTRAT INV. S.A. et de modifier en conséquence le premier article des statuts pour lui donner la teneur suivante:

version anglaise:

« **Art. 1.** There is hereby formed a company (société anonyme) under the name of FOODSTRAT INV. S.A.»

version française:

« **Art. 1^{er}.** Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de FOODSTRAT INV. S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate et accepte les démissions des membres du conseil d'administration, à savoir Monsieur Giovanni Bocchi, Madame Anique Bourkel, Madame Patrizia Bocchi, Monsieur Michel Bourkel et Monsieur Nicolas Hof-feld, des administrateurs-délégués, à savoir Monsieur Giovanni Bocchi, Madame Anique Bourkel, Madame Patrizia Bocchi et Monsieur Michel Bourkel ainsi que du commissaire aux comptes, à savoir la société FIDUCIAIRE CENTRA FIDES S.A., en fonction.

Elle leur accorde bonne et valable quittance et décharge pour toutes les opérations effectuées jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme comme nouveaux membres du conseil d'administration pour une période de six ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013:

a. La société dénommée VENTURE & CAPITAL MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77.592.

b. La société anonyme GESTION & ADMINISTRATION S.A., ayant son siège social à Level 2, Nia Mail, Vaea Street, Apia, Samoa, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Samoa sous le numéro 29441.

c. Monsieur Michel Bourkel, administrateur de sociétés, né le 9 février 1962 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Quatrième résolution

L'assemblée générale nomme comme nouveau commissaire aux comptes pour une période de six ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013:

WILBUR ASSOCIATES LTD, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Nassau, Bahamas, 70 Box N -8188, inscrite sous le numéro 185200.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. Bourkel, A. Vancheri, D. Lecci, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 2007, Relation: EAC/2007/16057. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2008003990/272/83.

(070175783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Portfolio B.P. Conseil, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 89.007.

L'an deux mille sept, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding PORTFOLIO B.P. CONSEIL, ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 septembre 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1559 du 30 octobre 2002, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 9 janvier 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 981 du 23 septembre 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe Visconti, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Amélie Ponsin, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Claire-Ingrid Berge, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varient par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les soixante-quinze (75) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Dissolution et liquidation de la Société;
2. Nomination de la BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE en qualité de liquidateur représentée en tant que tel par Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin et détermination de ses pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, représentée en tant que tel par Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. Visconti, A. Ponsin, C.I. Berge, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007, Relation: LAC/2007/39332. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008004177/242/60.

(070175891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

L'Aquila Soparfi Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9125 Schieren, 74, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 134.521.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le douze décembre.

Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1) Madame Franca Santavicca, commerçante, née à L'Aquila en Italie le 24 mai 1963, (matr: 1963 05 24 264), demeurant à L-9068 Ettelbruck, 5, rue Michel Lentz,

2) Monsieur Giuseppe Conte, commerçant, né le 9 mai 1986 à Ettelbruck (matr: 1986 0509 159) demeurant à L-9068 Ettelbruck, 5, rue Michel Lentz,

lesquels comparants ont arrêté comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée de participations financières qu'ils ont convenu de constituer:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de L'AQUILA SOPARFI SARL.

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Schieren; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine et autres droits s'attachant à ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets et autres droits s'attachant à ces brevets ou pouvant les compléter, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

En cas de pluralité d'associés, chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses co-associés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence au jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2008.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représentée par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre (124,-) euros chacune, entièrement souscrit et libéré par les comparants pré-nommés, en espèces de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,-€) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

En conséquence de ce qui précède les cent parts sociales ont été attribuées comme suit:

	Parts sociales
a) à Madame Franca Santavicca, prénommée	50
b) à Monsieur Giuseppe Conte, prénommé	50
Total: cent parts sociales	100

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Art. 8. En cas de pluralité d'associés, aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement représentant au moins les trois quarts du capital social. Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

Art. 9. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% du bénéfice pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou la faillite de l'un ou de plusieurs des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, le comparant se réfère aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de huit cents euros (EUR 800,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et de suite, les comparants sus-nommés, représentant l'intégralité du capital social de la société, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont unanimement et sur ordre du jour conforme, pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée à L-9125 Schieren, 74, rue de Luxembourg;
2. Est nommé gérant de la société Madame Franca Santavicca, prénommée;
3. La société est valablement engagée par la signature de la gérante.
4. Le mandat ainsi conféré reste valable jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Santavicca, G. Conte, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 13 décembre 2007, DIE/2007/8064. — Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour copie conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 20 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008004182/4917/86.

(070176145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

**Patron Aachen Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Patron Alpine V S.à r.l.).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 133.930.

In the year two thousand and seven, on the twentieth day of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PATRON INVESTMENTS Sàrl, a company incorporated under the law of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg

here represented by Mr Michael Vandeloise private employee, with professional address in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 19 November 2007.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

being the sole shareholder of PATRON ALPINE V S.à r.l., a company organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe (the «Company»).

The COMPANY PATRON ALPINE V S.à r.l. has been incorporated and organised under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary of November 16, 2007, not yet published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution

The shareholder resolves to change the name of the Company from PATRON ALPINE V S.à r.l. into PATRON AACHEN MANAGEMENT S. à r.l.

Second resolution

The shareholder resolves to amend article 4 of the articles of incorporation so as to read as follows:

« **Art. 4.** The Company will assume the name of PATRON AACHEN MANAGEMENT S. à r. l.»

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version. At the request of the appearing party, in case of discrepancies between the English version and the German version, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendundsieben, den zwanzigsten November.

Vor Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

PATRON INVESTMENTS Sàrl eine Gesellschaft mit Gesellschaftssitz in 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg hier vertreten durch Herrn Michael Vandeloise Privatbeamter, mit berufsmäßiger Anschrift in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxembourg, am 19. November 2007.

Die Vollmacht bleibt nach Unterzeichnung ne varietur durch den Bevollmächtigten der erschienenen Partei und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden,

handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafterin der PATRON ALPINE V S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter luxemburgischem Recht, mit Sitz in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe («die Gesellschaft»).

Die Gesellschaft PATRON ALPINE V S.à r.l. wurde gegründet gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars vom 16. November 2007, noch nicht veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Die erschienene Partei, das gesamte Gesellschaftskapital vertretend hat die folgenden Beschlüsse getroffen:

Erster Beschluss

Der Gesellschafter beschließt den Namen der Gesellschaft von PATRON ALPINE V S. à r.l. in PATRON AACHEN MANAGEMENT S. à r.l. umzuändern.

Zweiter Beschluss

Der Gesellschafter beschließt Artikel 4 der Satzung abzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung PATRON AACHEN MANAGEMENT S. à r. l.

Erklärung

Der amtierende Notar, welcher die englische Sprache kennt, bestätigt, dass vorliegende Urkunde in Englisch gehalten ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dass im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Fassung maßgeblich ist.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Kompartmenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Vandeloise, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007. LAC/2007/38403. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 10. Dezember 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008004140/242/70.

(070175826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

LBBW Immobilien Projektmanagement GmbH, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 133.136.

Die Tätigkeit der Niederlassung umfaßt Dienstleistungen im Zusammenhang mit dem Erwerb, der Entwicklung und dem Verkauf von bebauten und unbebauten Grundstücken, soweit es keine Genehmigung für die Tätigkeit als Makler, Anlageberater, Bauträger oder Baubetreuer (entsprechend § 34c der deutschen Gewerbeordnung) bedarf.

Die Gesellschaft führt ihre Geschäfte ertragsorientiert sowie unter Beachtung des Wirtschaftlichkeitsgrundsatzes. Sie kann alle Geschäfte betreiben, die dem Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu dienen geeignet sind. Sie kann Zweigniederlassungen errichten und sich an gleichartigen oder ähnlichen Unternehmen beteiligen.

Ferner kann die Gesellschaft andere Unternehmen gründen, erwerben, verpachten und vertreten. Sie kann auch die Geschäfte solcher Unternehmen führen.

Die LBBW IMMOBILIEN PROJEKTMANAGEMENT G.m.b.H. ist eingetragen im Handelsregister Amtsgericht Stuttgart, Deutschland unter der Nummer HR B 23.412.

Die Gesellschaft hat ein Stammkapital von 3.500.000,- € (Drei Millionen Fünfhundert Tausend Euro).

Die Gesellschaft wird wie folgt vertreten:

Ist nur ein Geschäftsführer bestellt, so vertritt dieser die Gesellschaft allein. Sind mehrere Geschäftsführer bestellt, so ist jeder von ihnen berechtigt, die Gesellschaft zusammen mit einem der anderen Geschäftsführer oder in Gemeinschaft mit einem Prokuristen zu vertreten.

Die Geschäftsführer und Prokuristen der Gesellschaft sind befugt, als Vertreter eines Dritten mit der Gesellschaft Rechtsgeschäfte abzuschließen.

Geschäftsführer sind:

1. Herr Harald Siegle, Geschäftsführer, geboren am 11. November 1956 in Stuttgart, Deutschland, geschäftsansässig in Katharinenstraße 20, D-70182 Stuttgart;

2. Herr Ralf Nisar, Geschäftsführer, geboren am 23. Dezember 1957 in Bischofsheim, Deutschland, geschäftsansässig in Katharinenstraße 20, D-70182 Stuttgart;

3. Herr Ralf Mazur, Geschäftsführer, geboren am 4. Oktober 1959 in Wanne-Eickel, Deutschland, geschäftsansässig in Katharinenstraße 20, D-70182 Stuttgart;

Prokura ist erteilt an

1. Herrn Günther Lohmüller, Prokurist, geboren am 21. Dezember 1953 in Allmersbach, Deutschland, geschäftsansässig in Katharinenstraße 20, D-70182 Stuttgart;

2. Herrn Alfred Tomaschko, Prokurist, geboren am 17. April 1953 in Holzgerlingen, Deutschland, geschäftsansässig in Katharinenstraße 20, D-70182 Stuttgart;

3. Herrn Wolfgang Reck, Prokurist, geboren am 16. Januar 1961 in Renningen, Deutschland, geschäftsansässig in Katharinenstraße 20, D-70182 Stuttgart;

4. Herr Ingo Bergmann, Prokurist, geboren am 13. Mai 1975 in Göppingen, Deutschland, geschäftsansässig in Katharinenstraße 20, D-70182 Stuttgart;

5. Herrn Dieter Rottner, Prokurist, geboren am 16. Mai 1957 in Stuttgart, Deutschland, geschäftsansässig in Katharinenstraße 20, D-70182 Stuttgart.

Die Niederlassung wird wie die Hauptstelle vertreten.

Luxemburg, den 7. Dezember 2007.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2008004114/1729/49.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05567. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070175680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

The Exhibition Factory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 83, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 105.579.

L'an deux mille sept, le vingt novembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme THE EXHIBITION FACTORY S.A., ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 83, rue des Aubépines, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 105.579, constituée suivant acte notarié en date du 23 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 409 du 3 mai 2005.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Benoît David, General Counsel, demeurant à Bruxelles,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Blazenka Bartolovic, employée privée, demeurant à Nospelt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, demeurant à Mondercange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

Changement de date de l'assemblée générale annuelle et modification subséquente de la première phrase de l'article 11 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle et de modifier par conséquent la première phrase de l'article onze des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 11. première phrase.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de novembre à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.»

Par dérogation, l'assemblée générale décide que l'assemblée générale annuelle appelée à approuver le bilan et le compte de profits et pertes arrêtés au 30 juin 2007, se tiendra aujourd'hui à 12.30 heures.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. David, B. Bartolovic, A. Maggipinto, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007. LAC/2007/36565. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2008004197/7241/52.

(070176012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Cabinet Fiscal Dolci S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4467 Soleuvre, 60, rue de Limpach.

R.C.S. Luxembourg B 108.039.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Soleuvre, le 27 décembre 2007.

CABINET FISCAL DOLCI S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2008004196/6061/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06996. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Swann Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.758.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange maintenant à Luxembourg, en date du 13 octobre 2000, acte publié au Mémorial C n^o 364 du 17 mai 2001, le capital a été converti en EUR par acte

sous seing privé en date du 20 décembre 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n ° 881 du 10 juin 2002, modifiée par-devant le même notaire, en date du 13 décembre 2004, acte publié au Mémorial C n ° 448 du 28 avril 2004.

Le bilan au 30 septembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SWANN HOLDING

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008004010/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, réf. LSO-CL04326. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070173439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2007.

Luna S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 27.700.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008004097/657/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05478. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

SOREVAL, Société de Réassurance Vallaroché, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 27.433.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008004099/689/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03511. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

2gether, société coopérative.

Siège social: L-1922 Luxembourg, 12, rue Auguste Laval.

R.C.S. Luxembourg B 116.757.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008004104/6464/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, réf. LSO-CL04495. - Reçu 103 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Fairfield Aerium International S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 573.540,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 106.769.

L'affectation du résultat au 31 décembre 2005 (complémentaire au dépôt du bilan au 31 décembre 2007 enregistré à Luxembourg le 19 décembre 2007 avec les références LSO CL / 05375) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Administration Centrale

Signatures

Référence de publication: 2008004206/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05370. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Nopson G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5408 Bous, 45, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 68.856.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008004207/2796/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05448. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Echotec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8017 Strassen, 18B, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 91.908.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008004208/2796/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05446. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

New Deal Développement SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 134.529.

STATUTS

L'an deux mille sept, le huit novembre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

Josselyn Boiron, employé privé, né à Abidjan (Côte d'Ivoire), le 14 juillet 1982, demeurant à L-4669 Differdange, 1, rue C-M Spoo.

Le comparant a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts dénommée: NEW DEAL DEVELOPPEMENT SA.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut-être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Dudelange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 4. La société a pour objet

a) Accepter tous mandat relatifs aux affaires d'autrui à l'exclusion de la mise en relation des clients avec une banque ou un professionnel du secteur financier;

b) Achat, vente, exploitation, gestion et administration de biens immobiliers personnels.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros, représenté par mille (1.000) actions de trente et un (31,-) euros chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur pourra être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Art. 7. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature collective de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit, pour les actes relevant de la gestion journalière, par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 12. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit par Josselyn Boiron, employé privé, né à Abidjan (Côte d'Ivoire), le 14 juillet 1982, demeurant à L-4669 Differdange, 1, rue C-M Spoo.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de cent pour cent de sorte que la somme de trente-et-un mille (31.000,-) euros se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents (1.400,-) euros.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2008.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant, ès-qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

Est nommé aux fonctions d'administrateur:

INFORMA SARL avec siège social à F-67000 Strasbourg, 59, rue de Zurich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro 351 228 994, dont le représentant permanent sera Jean Greff, expert-comptable agréé, né à Forbach/Moselle (France), le 19 août 1957, demeurant à F-57600 Forbach, 141, rue Nationale.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Véronique Lange, gérante de société, née à Strasbourg/Bas-Rhin (France), le 5 mai 1969, demeurant à F-57600 Forbach, 141, rue Nationale.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2012.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Boiron, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 novembre 2007, Relation: EAC/2007/14427. — Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Sand.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 23 novembre 2007.

F. Molitor.

Référence de publication: 2008004289/223/131.

(070176184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Jimlux Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 118.061.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 27 décembre 2007.

Pour la société

COFINOR S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008004342/2602/16.

Enregistré à Diekirch, le 5 décembre 2007, réf. DSO-CL00027. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070175988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Gif Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4190 Hautcharage, 57, rue de Bascharage.

R.C.S. Luxembourg B 82.447.

Außerordentliche Generalversammlung vom 13. Dezember 2007

Beschluss

Folgende Änderungen treten ab 13. Dezember 2007 in Kraft:

Als Verwaltungsratsmitglieder werden entlassen und entlastet:

Jörg Wagner, zum Engelsknapp, 9, D-58642 Iserlohn

Lothar Seeger, Goerdeler Str., 86, D-63071 Offenbach

Evgeny Zorin, Pribeshnij Prospekt, 7-4, 125445 Moskau, Russland

In den Verwaltungsrat als Verwaltungsratsmitglieder werden aufgenommen:

Vladimir Gorodkov, Leninsky Prospekt, 81-233, 119261 Moskau, Russland

Roman Kochetkov, 1-st Kolobovskiy-Street, 27/3.1, 127051 Moskau, Russland

Viktor Manakin, Industrialnaya, 16.1, 818112 Shilovo, Russland

Unterschrift

Vorsitzender des Verwaltungsrats und Geschäftsführer

Référence de publication: 2008003925/4186/22.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL05090. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070172737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2007.